

LA VIE DE LUTTERBACH AU XIXE SIÈCLE

Le primidi 11 nivôse de l'an VIII est un jour comme un autre à Lutterbach, petite commune agricole de 500 habitants environ. Et pourtant l'on fête ce jour-là le début du XIXe siècle: c'est le premier janvier de l'an 1800. Mais le calendrier républicain seul est légal et il ne sera aboli que six ans plus tard. Le XIXe siècle s'ouvre pour toute la France, après une décade d'espoirs, de peurs, de bouleversements, sur une période de relative stabilité. L'Alsace, moins touchée que Paris et d'autres Provinces par la Révolution, puis par les excès de la Terreur qui lui a succédé, va voir se mettre en place une administration départementale toute puissante. Bonaparte, nommé consul quelques semaines auparavant, va réorganiser la France et tenter de réconcilier les Français.

Lutterbach vit loin des grands centres; Mulhouse, la cité la plus proche, n'a que 6000 habitants et vient de se "réunir" à la République Française depuis deux ans seulement. Dans le nouveau cadre administratif de la départementalisation, la sous-préfecture est située à Altkirch et la préfecture déjà à Colmar. Lutterbach vient de perdre son rang de chef-lieu de canton au profit de Mulhouse, depuis que cette ville s'est intégrée au département du Haut-Rhin. La commune est administrée par un conseil municipal, choisi par le préfet sur une liste de confiance communale élue par les citoyens âgés de plus de 21 ans et comprenant un dixième d'entre eux. Le maire et son adjoint seront aussi choisis par le préfet sur cette liste.

Nous allons suivre l'histoire de notre village durant ce siècle qui verra tant de transformations, au travers des comptes-rendus des séances du conseil municipal, année par année.

Ces comptes-rendus, rédigés en allemand jusqu'en germinal de l'an XII, le seront parfois en français, parfois en allemand jusqu'en 1810, puis presque toujours en français par la suite. Le rédacteur sera, la plupart du temps, le secrétaire de mairie, emploi toujours tenu par l'instituteur du village. Il faut dire qu'à cette époque, environ 6 % des habitants de l'Alsace savaient parler le français et moins encore à la campagne.

Le maire, nommé en 1790, s'appelait Eugène Antoine STRUCH: à part une interruption de 4 ans durant la Constituante et la Convention, il sera rétabli dans son mandat jusqu'en 1816 traversant ainsi les régimes du Directoire, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration, ce qui semble indiquer que notre petit village était bien éloigné des vagues secouant le pays.

Mais Lutterbach n'était vraiment pas riche à l'époque. Tirant presque exclusivement ses ressources de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt en ce début de siècle, les habitants sont, soit agriculteurs, soit artisans. Très peu travaillent dans les fabriques qui commencent à se multiplier à Mulhouse et dans des communes environnantes (Wittenheim, Dornach, Pfastatt). L'occupation étrangère de 1793 (Autrichiens et Prussiens) avait été coûteuse et surtout la conscription et les levées de troupes continuelles de 1790 à 1815 vidaient les campagnes de bras utiles.

1806, 10 novembre: La population de Lutterbach est de 665 habitants. Le budget de la commune s'élève à 2.542,69 F et se décompose ainsi:

contribution foncière.....	272,82
moitié de la patente.....	19,00
fermage des biens ruraux de la commune	733,75
vente de bois par adjudication.....	686,00
excédent précédent.....	831,12
	<hr/>
	2542,69
dépenses.....	901,15

nouvel excédent.....	1641,54
	<hr/> 2542,69

Le Directoire, puis surtout le Consulat, rétablissent peu à peu la liberté de culte. C'est ainsi que figure dans nos archives, un décret préfectoral en allemand autorisant 2 bouchers, l'un Samuel Bach-Goldschmidt de Dornach, l'autre Samuel Bernheim de Pfastatt (de confession israélite) de procéder à Lutterbach à l'abattage sur place d'animaux de viande bovine sur pied (pour obéir aux règles "cashers").

1810, 7 juillet: Jean SPONY, garde-champêtre de la commune, démissionne. Il est remplacé par Grégoire STRIBLEN qui sera rétribué par un salaire de 356 F par an. Ce salaire provient d'un pourcentage de la contribution foncière de chaque habitant. Il faut dire que la quasi-totalité des habitants de Lutterbach, même parmi les plus indigents, possédaient un lopin de terre, du plus petit au plus grand, et que le territoire de la commune, comme d'ailleurs toute la France rurale, était extrêmement morcelé par suite des héritages. Les fonctions du garde champêtre sont détaillées dans le compte-rendu du Conseil Municipal (C.M.), où il doit exercer de jour comme de nuit, la surveillance des prés, des vignes, des récoltes, dressant procès verbal en cas d'infraction constatée.

De 1811 à 1820: Durant neuf longues années, le C.M. va se trouver confronté au problème des cloches de l'église. La liberté des cultes ayant été rétablie, les habitants réclament par des pétitions, (pratique fort utilisée à cette époque) le remplacement de l'unique cloche fendue du clocher par 4 nouvelles, comme avant la Révolution. (En 1814, on dénombre 573 catholiques et 77 non catholiques). Il faut dire que 3 cloches avaient été réquisitionnées pour les besoins de l'armée et que, par suite de la vente des biens du clergé, le conseil de fabrique n'avait aucun moyen financier. Les demandes de subsides et d'autorisation auprès de la préfecture restent lettre morte durant plusieurs années. Le coût estimé de cette dépense, compte tenu de la récupération des 850 kg de bronze de la cloche fêlée et en ajoutant 900 kg pour obtenir les 4 cloches, est de 4.200 F. Le préfet en 1811 estime que, comme la commune n'a pas d'argent, 2 cloches sont largement suffisantes ou si non il n'y a qu'à augmenter l'impôt direct. Le 2 mars 1819, le préfet écrit au sous-préfet pour lui dire que, même dans les villes, 3 cloches sont suffisantes pour le service du culte; ceci en réponse à une lettre du maire qui justifiait sa demande sur 3 raisons:

- 1) l'étendue du village;
- 2) la dignité du culte;
- 3) revenir au nombre ancien des cloches sacrifiées par les suites de la Révolution.

Finalement, l'achat sera effectif et financé par la vente affouagère du bois, les habitants renonçant à leur privilège sur 4 ans .

1813, 6 mai: Le salaire de l'instituteur (400 F par an) étant payé par les parents d'enfants non-indigents, la mairie prendra en charge la moitié, soit 200 F pour le compte des enfants d'indigents (peu nombreux: 7 à 16). Joseph ZOLDER sera l'instituteur pendant plus de 30 ans, aidé plus tard (en 1818) par son fils qui sera aussi sacristain, mais qui décédera en 1831.

1814 - 1815: Après la désastreuse campagne de Russie et la défaite de Leipzig, les combats reprennent sur le sol français et l'occupation étrangère reprend. En majorité, l'Alsace est occupée par des troupes autrichiennes, prussiennes et cosaques.

Lutterbach n'échappe pas à la règle et va devoir payer un lourd tribut de réquisition et d'occupation des militaires étrangers en subsistance. Chaque habitant, paysan en majorité, ou artisan, va devoir remettre à la mairie, selon ses revenus, du pain (qu'il cuira), du blé ou de la farine, du seigle, du foin, de la paille pour les chevaux, des animaux sur pieds, bœuf, vache, mouton, chèvre, du vin, etc. et souvent une contribution-or pour les plus riches.

Les bons de réquisition concernent aussi des opérations de voiturage, d'abattage d'arbres de la forêt, de transport de pierres et de sable.

L'appauvrissement des habitants sera tel que des compensations (partielles) devront être allouées à l'un ou à l'autre jusqu'en 1829.

1815-1830: la restauration d'une monarchie parlementaire s'installera avec le retour de Louis XVIII sur le trône. Les institutions héritées de la Révolution et surtout de l'Empire ne sont pas remises en cause. L'amélioration de l'enseignement ne va cesser de progresser: plus grand nombre d'enseignants, de bien meilleure qualité, programme enrichi, développement du français mais maintien de l'allemand. Les études primaires durent 4 ans mais surtout pour les garçons. La population se compose alors à Lutterbach ainsi:

- . 33 % d'hommes et de femmes mariés,
- . 52 % d'enfants,
- . 9 % de domestiques,
- . 6 % de veuves et célibataires.

1816, 1er mai: Les habitants ont pris l'habitude de ne payer le pâtre communal que lorsqu'ils ont recours à son service, soit un trimestre par an. Or, l'élevage étant la ressource principale du village et le pâtre menaçant de démissionner, il est décrété l'obligation de payer le pâtre à l'année en fonction du nombre d'animaux confiés.

1817, 16 mars: Les salaires du garde-champêtre et du taupier communal (350 F par an) sont répartis à raison de 11 % de l'impôt foncier.

1817 La dette de la fabrique de l'église catholique (2.163,30 F) sera apurée par la commune car, par suite de la vente de ses biens durant la Révolution, elle n'a plus le moindre revenu. De plus, une somme de 400 F. par an sera allouée à la fabrique pour subvenir à ses dépenses courantes. Cette somme sera répartie sur les habitants à raison de 11 % de la "contribution foncière, mobilière et portes et fenêtres".

1819, 30 janvier: La commune assure les bâtiments communaux auprès de "la mutuelle contre l'incendie pour le Haut-Rhin".

Le presbytère évalué à 10.000 F paiera une prime annuelle de 30 F

L'école évaluée à 4.000 F paiera une prime annuelle de 16 F

L'annexe de l'école évaluée à 2.000 F paiera une prime annuelle de 8 F

La maison communale évaluée à 2.000 F paiera une prime annuelle de 8 F.

1819, 29 août: M. Joseph ZOLDER, instituteur et secrétaire de mairie, voit son salaire annuel ainsi défini:

salaire d'instituteur: 2 F par enfant	132 F
salaire d'instituteur appoint communal pour indigents	200 F
salaire de secrétaire de mairie.....	200 F
contribution de 3 F par chef de famille en tant que sacristain, chantre et organiste.....	418 F
entretien de l'horloge communale.....	20 F
logement de fonction (4 pièces).....	50 F
24 stères de chêne pour chauffage logement et classe.....	90 F
Total.....	<hr/> 1110 F

Les habitants n'ayant pas donné leur accord pour la contribution de 3 F, ce poste sera supprimé et remplacé par un supplément de 200 F.

A partir de 1816 et la Restauration, la France va vivre une période de paix jusqu'en 1870, ère bénéficiant des libertés apportées par la Révolution, mais corrigées de tous ses excès par une politique de modération et de tolérance, en particulier pour l'Alsace qui va voir son attachement pour la France s'ancre définitivement.

Ce développement va se traduire à Lutterbach par une augmentation lente et régulière des budgets municipaux, qui durant 20 ans, vont tous, sauf un, se trouver en excédent, sans recours à l'emprunt.

La population va croître régulièrement en passant de 665 habitants en 1806 à 993 en 1826, malgré les départs vers d'autres communes, mais par excédent de naissances. C'est aussi le début de l'industrie qui gagne les villages environnants de Mulhouse.

En général, la commune rémunère de plus en plus de personnes au service de l'intérêt général, par un salaire direct mais plus encore par des compléments en nature: c'est le cas du curé, de l'instituteur-secrétaire de mairie-sacristain, du garde champêtre, du taupier, du crieur de nuit, du messenger-piéton, de l'appariteur, du pâtre communal, du porcher-berger, etc...

1821, 14 mai: M. Xavier HERMANN, maréchal-ferrant, rachète 525 F un terrain à la commune pour y installer un martinet (petite forge équipée d'un marteau) à côté d'un sieur ROTH, teinturier.

1821, 6 juin: De nombreuses femmes arrivant pour travailler dans les fabriques, les naissances se multiplient et la sage-femme, trop âgée et ayant trop de travail, le C.M. décide d'envoyer une élève à l'école d'accouchement de Colmar.

1822, 4 avril: Le maire écrit au sous-préfet en ce qui concerne les "désastres terribles" causés par les débordements de la Doller qui emporte le chemin vers Niedermorschwiller et lui demande l'autorisation de couper 2 chênes pour établir une digue.

1822, 2 novembre: "Les habitants ayant perdu l'habitude de faire des corvées", la commune demande au département de prendre en charge l'entretien des fossés longeant les chemins, ce qui sera évidemment refusé !

1824, 22 juin: le "bureau de poste aux lettres" choisi est Mulhouse.

1824, 16 décembre: Le réseau de chemins vicinaux est déterminé; il s'agit des 6 routes d'accès aux villages avoisinants. Il est décidé que leur entretien sera effectué par chaque chef de famille, soit une prestation en nature de 2 jours par an, soit en argent à raison de 2 F par personne au foyer + 3 F par bête.

Le C.M. fait remarquer que le chemin de Reiningue est complètement dégradé par les charrois de houille extraite dans les carrières de Romchamp et utilisée journalièrement par les manufactures de Mulhouse et Dornach, tandis que le chemin de Niedermorschwiller ne sert qu'à Daniel SCHLUMBERGER, propriétaire de 2 établissements à Lutterbach et à Dornach. Le C.M. demande à ce que les responsables payent la moitié des frais d'entretien.

1825, 10 mai: A l'occasion du sacre de Charles X une fête est organisée à Lutterbach. Il est voté une dépense de:

- 20 F à distribuer aux 3 femmes les plus malheureuses,
- 50 F pour 7 kg 500 de poudre d'artifice,
- 20 F pour le salaire de 4 musiciens appelés à faire danser les jeunes gens,.
- 60 F pour 2 hectolitres de vin.

Le budget de la commune de cette année-là est de:

dépenses: 6.016,82 F
recettes: 6.769,95 F.

Une contribution sera versée pour l'établissement d'un "Docteur-médecin cantonal".

1826, 5 août: Le C.M. décide du projet de construction d'un bâtiment à usage de corps de garde, de prison et de logement de la "pompe à feu" et de ses agrès qui, jusqu'ici, n'avaient pu être abrités ailleurs que sous le porche de l'église.

Ce projet va connaître de multiples rebondissements, additifs, modifications, avant d'aboutir.

1827, 27 juillet: Une autorisation royale est accordée pour couper 30 chênes dans la forêt, pour financer la construction d'un pont sur la Doller.

1827, 2 novembre: Nous retrouvons dans le compte-rendu de la réunion du C.M. de ce jour un inventaire intéressant des biens fonciers servant de base à l'impôt. Les terrains sont divisés en 19 classes, selon l'emplacement et la destination et les maisons en 8 classes, pour la détermination du revenu cadastral. On y voit apparaître aussi les six "fabriques" implantées à Lutterbach cette année-là:

- une teinturerie en rouge sur coton à Nicolas ROTH,
- un moulin à Antoine STRUCH,
- un foulon à chanvre à Antoine STRUCH,
- une filature de coton à KASTNER,
- une fabrique de toiles peintes à Daniel SCHLUMBERGER,
- un foulon à toiles de coton à Henry WEBER.

1827, 9 décembre: Décision est prise de racheter la propriété, avec une maison à démolir, d'un sieur Bernard BINDER en l'échangeant contre l'ancienne école et maison commune, devenues trop petites et une soulte de 2.000 F. Cette propriété est située à l'angle de la rue du Cimetière et de la Route Royale n° 66 de Bar-le-Duc à Bâle, à côté du presbytère et face à l'église.

C'est là que devrait se construire un nouveau bâtiment devant servir de maison commune, d'école, de corps de garde et de local pour la pompe à incendie. Coût envisagé: 18.000 F financés par une coupe extraordinaire de 100 chênes dans la forêt.

Il faut dire que, jusque là, la salle de classe servait de pièce pour le conseil municipal, ce qui occasionnait des vacances pour les élèves durant les 10 jours de la session annuelle.

1830, 10 mai: Le projet de construction de la nouvelle maison commune ayant été jugé trop coûteux (devis de 19.804,60 F), auquel s'ajouteraient 3.500 F de frais de réaménagement de la forêt après la coupe extraordinaire et comme, d'autre part, des travaux urgents de réparations doivent être entrepris à l'église, le C.M. décide:

- 1) de construire un nouveau presbytère pour 12 à 13.000 F à l'endroit prévu pour la maison commune;
- 2) le presbytère actuel, trop grand, retournera à sa première destination, soit d'école et de maison commune;
- 3) dans la remise du presbytère, on logera la pompe à incendie.

1831, 21 avril: Le nouveau presbytère à construire est mis en adjudication au prix de 14.515,77 F.

1830: La Monarchie de juillet s'instaure avec Louis-Philippe, roi des Français. Le corps électoral s'ouvre: le cens est abaissé de 300 à 200 F. L'âge minimum de l'électeur s'abaisse de 30 à 25 ans et de l'éligible de 40 à 30 ans.

La garde nationale, qui avait été dissoute au niveau des communes, est réorganisée mais, en l'absence de troubles, les gardes sont utilisés pour des rondes de nuit, des parades et la mise sur pied d'un corps de sapeurs-pompiers.

L'équipement de cette garde, assurée par tous les hommes valides de la commune, âgés de 20 à 30 ans (soit 75 hommes en 1831) va nécessiter un crédit de 3.000 F pour les équiper et les habiller.

Durant cette période et jusqu'à l'avènement de Napoléon III, le village vivra des changements continus, comme d'ailleurs tout le pays: la population s'accroît avec 4 à 5 naissances par foyer, plus de mobilité des travailleurs due à l'extension de l'industrie et une immigration montante qui "augmente le nombre des pauvres". Les structures socioprofessionnelles évoluent: des métiers disparaissent: fontainiers, culottiers, taillandiers. Les officiers de santé sont remplacés par des docteurs en médecine.

On voit apparaître les employés de chemin de fer, chefs de gare, agents d'assurance, marchands de fruits et légumes, épiciers en denrées coloniales, cafetiers, cuisiniers. Dans les ateliers apparaissent les ingénieurs, contre-maîtres, ouvriers, et les artisans commencent à embaucher des ouvriers-cordonniers, des ouvriers-boulangers, etc...

Les affaires sont florissantes mais quelques indigents sont entretenus par la commune.

Une bourgeoisie aisée se multiplie mais il se forme aussi un prolétariat.

1831: Joseph ZOLDER, instituteur, reçoit de la municipalité, une indemnité de 327,50 F, pour avoir fait l'école de nuit aux enfants d'indigents travaillant dans les fabriques de 1826 à 1831.

Grégoire STRIBLEN, garde-champêtre depuis 1810 et âgé de 74 ans, est remplacé par Bernard BINDER. STRIBLEN, destitué par le C.M. pour "grande négligence et indifférence" attribue la cause de son remplacement au fait d'avoir trop bien rempli ses fonctions en dressant des rapports à plusieurs conseillers municipaux...!

Lors des élections et du renouvellement du C.M., c'est Antoine STRUCH qui reçoit le maximum de voix, mais le préfet nommera François SCHERRER comme maire et Jean EGLÉN comme adjoint. Antoine STRUCH sera nommé maire de 1837 et jusqu'en 1856.

1832, 6 mai: Une nouvelle modification est envisagée dans la construction du nouveau presbytère, en principe moins coûteux et laissant l'ancien à usage de maison commune et d'école. Afin de laisser 2 pièces de plus pour l'instituteur, il est demandé à M. le curé de libérer 2 pièces de son futur presbytère à usage de salle d'archives et de bureau du maire. Cela n'ira pas tout seul...

1833, 10 août: La population de Lutterbach est de 1060 âmes. On estime nécessaire la création d'un établissement de poste fonctionnant quotidiennement.

1834, 9 février: La pompe à incendie étant toujours stationnée sous le porche de l'église et le corps de garde n'étant qu'une "misérable baraque", le C.M. décide de construire un bâtiment servant de corps de garde, de prison et de local pour la pompe. Un crédit de 3.000 F. est voté.

1834, 29 juin: 4 garde-vignes sont nommés et il en sera de même chaque année pour aider le garde-champêtre dans sa surveillance "lorsque le raisin est mûr".

1836, 1er février: Le projet de construction du corps de garde a des difficultés pour se réaliser. Cette fois, il est inclus dans un projet de bâtiment devant servir aussi à une école de filles dirigée par les sœurs institutrices, ainsi qu'au logement de celles-ci. L'école des garçons n'est

pas agrandissable et "le nombre des enfants s'accroît journellement". Un crédit complémentaire de 5.000 F est voté.

1837, 6 février: Motion du C.M. à la suite du projet d'établissement d'un chemin de fer entre Mulhouse et Thann. "Le C.M., tout en applaudissant aux progrès pour son pays, ne peut que déplorer la malheureuse idée de l'établissement d'un chemin de fer entre Mulhouse et Thann, passant sur plus de 20 km sur les propriétés de Dornach, Lutterbach, Cernay et Vieux-Thann... et qui n'est ni réclamé par l'opinion publique, ni nécessaire au commerce et à l'industrie... qui possède une route royale (n° 66) en bon état...".

1837, 9 février: Nouvelle motion du C.M.: "persuadé que le chemin de fer est un objet de spéculation, de monopole et de ruine... le C.M. met en garde l'autorité administrative sur le pont de 30 mètres devant permettre au chemin de fer de traverser la Doller, celle-ci étant considérée comme impossible à franchir étant donné l'importance de ses crues et de ses changements de cours...".

1838, 8 février: Le bâtiment à construire à usage de corps de garde et d'école des filles est mal situé (trop près de l'école des garçons) et son coût final (12.493,64 F) trop élevé par rapport aux crédits votés; la construction est remise à plus tard, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un terrain adéquat.

1838, 3 mars: Les terres expropriées pour la construction du chemin de fer sont rachetées par Messieurs KOEHLIN à 30 F l'are, porté à 50 F quand il s'agit de prés.

1839, 3 janvier: Le C.M. prend note du tracé de la voie de chemin de fer de Strasbourg à Bâle et suggère des améliorations comme la création de chemins le long des voies, pour pouvoir utiliser les ponts nécessaires au chemin de fer; ce serait l'occasion aussi, lors de la construction des ponts sur ou sous les routes menant à Morschwiller et à Reiningue, d'élargir celles-ci à 10 mètres et les faire classer en routes de grande communication.

1840, 8 mars: Le C.M. constate les dégâts occasionnés à plusieurs reprises par les incendies provoqués en forêt par les "cokes enflammés" tombant des locomotives.

1841, 30 janvier: La "Külbe" se tient depuis des "temps immémoriaux" en novembre. Ceci présente l'inconvénient, les journées étant trop courtes, de prolonger le bal de la place publique après la nuit tombante "ce qui ne peut que nuire à la morale et entraîner de nombreux désordres". Aussi, le C.M. décide-t-il de fixer la kilbe au premier dimanche de mai, ce qui a aussi l'avantage de remonter le prix de l'adjudication.

1842, février: Les expropriations pour le chemin de fer des terrains communaux en 1838 et 1839 rapporteront à la commune 31.333,78 F.

1842, 28 décembre: L'occasion se présentant, le C.M. décide d'acheter pour 35.000 F la maison de Monsieur Henri KOEHLIN avec les poêles, les glaces et ses annexes composées d'un vaste jardin, d'une cour, de 3 bâtiments annexes et d'un âtre, pour en faire:

- une école de garçons,
- un logement pour l'instituteur,
- une mairie avec un bureau pour le maire et un local d'archives,
- un corps de garde avec prison et logement pour le sergent de police (l'appariteur),
- une remise pour la pompe à incendie,
- une place publique...

et la maison commune actuelle servira d'école des filles avec logement pour les sœurs. A l'époque, la population d'âge scolaire était estimée à 270 élèves, dont 75 travaillaient aux fabriques et ne fréquentaient que l'école du soir. Restaient 195 enfants, dont 75 garçons à loger dans une classe de 59 m² "ce qui était plus que suffisant" jugeait-on...!

1843, 5 février: Le service de vaccination devient obligatoire. Un crédit de 20 F est voté pour le médecin vaccinateur.

1843, 8 mars: En supprimant la contribution scolaire annuelle de 3 F par élève, le C.M. rend l'école primaire entièrement gratuite.

1844, 2 septembre: Le C.M. décide de prendre en charge la moitié de la dépense occasionnée par l'établissement de rigoles pavées le long de la route royale n° 66 dans la traversée du village. Ce sera donc là, la création des premiers trottoirs de Lutterbach.

1845, 10 mai: Constatant que l'écluse régularisatrice des crues de la Doller a été emportée par les eaux au cours de la fonte des neiges et par là a provoqué des inondations, il est voté un crédit pour la reconstruire.

1846, 20 mars: A la suite du projet d'ouvrir un bureau de poste à Dornach (2900 habitants), une motion du C.M. demande aux autorités de l'ouvrir plutôt à Lutterbach, chef-lieu d'une circonscription postale regroupant les 7557 âmes de 7 communes situées beaucoup plus loin de Mulhouse que Dornach.

1846, 9 octobre: M. Antoine STRUCH, propriétaire, député, membre du conseil général, chevalier de la légion d'honneur, nommé maire de Lutterbach par le préfet du Haut-Rhin, prête serment au roi pour son installation.

1847, 17 janvier: Le C.M. ne voit pas d'avantages à participer à l'étude d'une ligne de chemin de fer vers NANCY, à partir de la ligne de Thann à Mulhouse.

1848, 2 janvier: Le C.M. demande le transfert sur la commune du chef-lieu de perception, situé jusqu'ici à Kingersheim.

1848, la 2e République: La République, deuxième du nom, sera proclamée à Paris le 24 février. Elle mettra fin à la Royauté en France. La nouvelle ne parviendra que le 27 février à Lutterbach. Une nouvelle administration se met en place: la garde nationale est réorganisée, le suffrage universel rétabli. Seront électeurs tous les hommes de plus de 21 ans. La constitution est proclamée à Paris le 12 novembre 1848 et les élections du président de la république du 10 décembre 1848 voient le triomphe du neveu de Napoléon 1^{er}: Louis-Napoléon. Le département du Haut-Rhin envoie 3 députés à l'assemblée législative dont Charles KESTNER de Thann qui se placera à gauche; il s'opposera plus tard à Napoléon III, sera emprisonné puis exilé en Suisse.

1848, 21 juin: Suite à un arrêté du ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, il est créé à Lutterbach une compagnie de pompiers de 50 à 60 hommes à partir des membres de la garde nationale, dotée d'une organisation militaire avec uniforme distinctif. Le C.M. décide de l'acquisition de casques, gibernes, ceinturons et épaulettes.

1849, 9 mai: Le C.M. décide de la reconstruction à neuf du pont pour piétons sur la Doller, par où passent les ouvriers de fabrique et les personnes se rendant à Mulhouse. Large de 1,10 mètre, il a 47,5 mètres de long.

1850, 6 février: Compte tenu d'un excédent de recettes de 35.560 F sur le budget de la commune, il est décidé par le C.M. de la construction d'un pont sur le bras de la Doller dit "Kanal", au niveau de la route menant à Niedermorschwiller; en effet, les crues bi-annuelles détruisent souvent la passerelle et la route, occasionnant même des accidents et obligeant à des détours de 4 à 5 km pour se rendre à Mulhouse.

1851, le Plébiscite 1852, le Second Empire: Le 20 décembre 1851 Louis-Napoléon se fait plébisciter par 92 % du corps électoral qui lui confiera le soin de faire une nouvelle constitution, ce qui amènera un an plus tard Louis-Napoléon à établir le Second Empire et à régner sous le titre de Napoléon III.

1851, 25 octobre: Soeur Irénée (Elisabeth Wallinger) s'est présentée au maire avec l'intention d'ouvrir un pensionnat pour jeunes demoiselles dans la propriété de M. Henri KOEHLIN, au nom des soeurs de l'Instruction Chrétienne dites de la Providence, établies à Portieux. Soeur Irénée venait de Heimsbrunn où elle dirigeait depuis 10 ans une maison similaire.

1851, 15 décembre: Constatant l'accroissement du nombre d'indigents résidant sur le territoire de la commune, le C.M. décide de faire dresser la liste nominative des "pauvres" à aider à partir de la caisse municipale et fait aussi appel à la générosité des habitants.

Il est même cité le cas de Catherine Freiss atteinte d'une maladie réputée incurable, "le cancer", vivant de la charité publique et devant être placée à l'hospice de Thann.

1852, 14 mars: "Considérant que le Dollerbaechlein,... ayant un lit artificiel, a été établi, soit pour alimenter les fossés de quelque château seigneurial, soit pour donner le mouvement à des usines... le C.M. est d'avis que les frais de curage et d'entretien soient supportés comme par le passé, par les usiniers et non par les riverains...".

1853, 26 février: Le C.M. n'approuve pas la création d'un marché hebdomadaire à Dornach et à Rixheim, considérant que d'un point de vue moral les foires et marchés sont une cause de dépenses et de perte de temps...

D'après le registre de paye des journaliers ayant travaillé aux pompes d'épuisement, lors de la construction du pont sur le "Kanal", avec un salaire de 2 F par jour, on s'aperçoit que sur les 26 hommes 10 ne pouvaient signer que d'une croix.

1854, 10 février: Le traitement annuel de l'instituteur reste fixé à 900 F et celui des 2 soeurs institutrices à 800 F en tout pour 1855.

1854, 6 août: Un crédit est voté par le C.M. pour des travaux dans le presbytère afin de loger un vicaire assurant l'aumônerie du Pensionnat.

1854, 29 septembre: "Le C.M., constatant qu'il existe déjà dans la commune depuis plus de 25 ans une société de secours mutuels pour les ouvriers, société rendant des services réels à ses membres, estime qu'il n'y a lieu de fonder une nouvelle société de prévoyance...".

1854, 19 novembre: Une salle d'asile communale est officialisée sur la commune. Elle est située à l'école des filles sous la responsabilité de la soeur directrice.

1855, 16 avril: Une taxe sur les chiens est instituée: en 1ère classe (chiens d'agrément) elle se monte à 2 F, et en 2e classe (chiens de garde) à 1 franc.

1856, 3 février: Un crédit est ouvert en faveur du Docteur MULLER, médecin cantonal qui réside en l'appartement situé dans la maison commune. Il a soigné les malades indigents de la commune au cours de l'épidémie de choléra et de fièvre typhoïde.

1857, 11 avril:

-l'excédent de caisse de la commune se monte à près de 60.000 F, soit plus de 2 fois le budget annuel.

-une somme de 3.750 F est allouée pour "l'atelier de charité" qui, désormais, donnera du travail aux indigents résidant sur la commune.

-Le C.M. décide de l'implantation de 6 réverbères publics fonctionnant au pétrole: 3 sur la route impériale et 3 sur le chemin le long du Runtz.

1857, 8 novembre: Il est signalé ce jour-là l'existence de 2 cimetières à Lutterbach, l'un hors du village et l'autre à côté de l'église.

1858, 26 mars: Le C.M. accepte la proposition de M. Henry HAEFFELY, manufacturier à Pfastatt, de payer à raison de 250 F par an le droit de chasse dans la forêt de Lutterbach, à charge pour lui de construire à ses frais la maison du garde-forestier, tout en se réservant une chambre pour son faisandier ou lui-même et ceci pour 15 ans.

1858, 10 octobre: L'horloge du clocher datant de 1786 et marchant de plus en plus mal, le C.M. décide de la remplacer car "une bonne horloge est d'autant plus nécessaire à notre commune que sa population se compose principalement d'ouvriers de fabrique se rendant à leur poste à une heure déterminée...". Cette horloge commandée à M. ADAM, aura 2 cadrans de 2 mètres de diamètre, sonnera les quarts et les heures avec 30 heures d'autonomie. Un petit cadran marquera les secondes, un autre près du mécanisme indiquera les heures et les minutes (pour la remise à l'heure) et sera livrée avec une méridienne fixe (cadran solaire) placée sur la face sud du clocher pour vérification de l'heure solaire.

1859, 6 février: Le C.M. décide de prendre en charge l'agrandissement de la tribune de l'église devenue trop petite, pour un budget de 15.000 F et le remplacement de l'orgue actuel hors d'usage. MM. VOERSCHNEIDER FRERES de Remering (Moselle), pour 12.000 F, emporteront l'adjudication. L'évêché de Strasbourg sera opposé à cet agrandissement de la tribune.

1859, 10 mai: Le C.M. fait assurer contre l'incendie l'église et son contenu pour les sommes respectivement de 60.000 et 40.000 F.

1859, 1er août: Le C.M. approuve un échange de terrain entre la commune et MM. SCHEURER-ROTT, manufacturiers à Thann, pour permettre la création d'un nouvel atelier plus important que l'ancien.

L'ancien orgue de l'église est offert à la commune de Kingersheim qui, après quelques réparations, pourra en doter sa nouvelle église.

1859, 21 septembre: Un barrage en maçonnerie sur le Dollerbaechlein remplacera l'ancien construit en bois en 1771 et complètement hors d'usage.

1859, 4 novembre: La sage-femme de la commune, âgée de 68 ans et exerçant depuis 37 ans, souhaite se retirer. Le C.M. se propose d'envoyer sa fille Claire GROESSER, 26 ans, à l'école d'accouchement de Colmar pour lui succéder.

1859, 9 novembre: Le C.M. vote une motion réclamant l'implantation d'un bureau de poste pour le village et les communes environnantes. De nombreux arguments sont avancés, entre autres "une population considérable..., un pensionnat important..., le couvent de l'Oelenberg..., Pfastatt, sa manufacture la plus importante de son genre et son grand nombre d'israélites...". La poste fonctionnera à partir du 16 juillet 1861.

1861, 24 avril: La Compagnie des chemins de fer de l'Est rachète à la commune 3 terrains destinés à l'édification de maisons pour des gardes-barrières. La commune propose aussi de réunir les chemins menant à Reiningue et à Morschwiller de façon à ce qu'il n'y ait qu'une seule barrière, en vue de raccourcir le temps d'attente lors du passage et du déchargement des trains (30 à 50 minutes !).

Lors du vote du budget, il est prévu un crédit de 100 F "à titre d'encouragement pour la jeune société de chant "Union Chorale".

1861, 4 août: Les sieurs BACH et PERRET de Kingersheim proposent l'établissement d'une blanchisserie près du Moulin, autorisation accordée le 8 octobre par la Préfecture.

Le C.M. propose à l'administration des postes un complément de salaire pour la préposée, Mlle Julie WIDEMONT, si celle-ci assure 2 distributions par jour...

1862 et 1864: Ces années furent l'objet de nombreuses décisions du C.M. prouvant le développement constant de la commune.

-M. DUBOIS, qui fait son service à l'armée en tant que chirurgien-major au 100e de ligne, va s'installer dans la commune comme médecin.

-Création de la Société de Musique.

-Création d'un vicariat à plein temps pour aider le curé desservant la paroisse.

-Le sieur PHILIPPE est autorisé à implanter sa teinturerie au moulin dit "Hammerschmitt".

-Un 2e instituteur breveté de l'école normale de Colmar viendra aider l'instituteur communal.

-Il est décidé le pavage des rigoles d'une rue par an sur l'étendue du village.

-La commune participe à la fondation, au niveau des communes rurales de l'arrondissement, de l'hôpital de Heimsbrunn, géré par la communauté des soeurs de Portieux.

-La compagnie de sapeurs-pompiers est dotée de 60 fusils et, pour permettre à chacun d'acheter son uniforme, le produit de la kilbe, complété par une dotation communale, servira à cet usage.

-Création d'une bibliothèque scolaire, bibliothèque qui s'agrandira par la suite grâce aux crédits votés par le C.M.

1865, 10 février: Cette année-là, 2 instituteurs enseignent à l'école des garçons et 4 soeurs institutrices à l'école des filles.

1866, 15 août: Un crédit est voté pour la reprise des cours d'adultes qui donneraient ainsi "aux uns l'occasion d'acquérir les premières connaissances indispensables à tout homme et aux autres celle de perfectionner l'instruction acquise à l'école primaire".

1866, 14 octobre: Le C.M. vote 2 crédits en faveur l'un des populations agricoles d'Algérie "ravagée par les colonnes de sauterelles qui se sont abattues sur les récoltes" et l'autre des populations des régions inondées dans le centre de la France. Une souscription publique avait d'ailleurs été ouverte pour ces dernières. Un état nominatif des donateurs et de leur profession permet en cette année 1866 de connaître à peu près la composition de la population de Lutterbach. Sur 201 donateurs, on retrouve:

ouvriers:	29	tonneliers:	3
imprimeurs:	17	serruriers:	3
journaliers:	17	cordonniers:	3
cultivateurs:	12	religieuses:	3
graveurs:	8	servantes:	3
menuisiers:	4	plieurs:	2
aubergistes:	4	jardiniers:	2
boulangers:	4	fossoyeurs:	2
maçons:	4	tailleurs:	2
selliers:	4	cabaretiers:	2
épiciers:	4	ferblantiers:	2

De plus, les fonctions et professions suivantes sont énumérées: maire, adjoint, curé, vicaire, percepteur, médecin, instituteur, institutrice, receveuse, facteur, garde-champêtre, appariteur,

directeur, brasseur, mercière, maréchal, charron, peintre, faiseur de bardeaux, boucher, forestier, aumônier, marchand, voiturier, employé, charpentier, teinturier, piqueur... et manchot. A cette liste il faut ajouter: 6 rentiers et 33 veuves, retraités ou célibataires.

1867, 9 juin: MM. Ed. THAUSING et Cie, Brasseurs à Lutterbach, ont l'intention de faire creuser de nouvelles caves et sont autorisés à construire un four à briques à partir de la glaise extraite. L'année suivante, ces nouvelles caves s'écrouleront, provoquant en détruisant de nombreux fûts de bière ainsi que la glacière, des dégâts estimés à 100.000 F.

A partir de 1868 l'absence d'archives municipales, en particulier des registres des délibérations du C.M. jusqu'à la fin du siècle, va nous empêcher cette énumération précise qui nous a permis de faire revivre un peu de la vie quotidienne à Lutterbach.

Le destin de notre village est désormais lié à celui de Mulhouse, la cité où beaucoup de nos concitoyens travaillent. Mais la guerre de 1870 va éclater. L'occupation de l'Alsace se fera progressivement du Nord au Sud et à partir du début octobre 1870 Lutterbach va subir de nouveau, après 55 ans de paix, une occupation par une armée prussienne détestée de tous. Les réquisitions à fournir par la commune et chaque propriétaire vont appauvrir et les villageois et la caisse municipale.

Puis ce sera la mise en place de l'annexion par une administration allemande toute puissante qui tentera de germaniser la population, malgré la protestation et souvent même l'opposition. A Lutterbach, comme partout en Alsace, on votera contre l'annexion et beaucoup choisiront la nationalité française. Le départ des Alsaciens continuera jusqu'au siècle suivant et environ 20 % d'entre eux partiront définitivement, remplacés peu à peu par des "Vieux Allemands". Mais ces mouvements affecteront surtout les villes.

La conscription, par contre, touchera les jeunes du village, mais beaucoup seront réfractaires. Les sentiments anti-allemands mais aussi la rudesse de son armée, n'inciteront pas à l'enrôlement.

La vie quotidienne reprend peu à peu le dessus. L'industrie mulhousienne, fortement touchée par les conséquences de l'annexion, va traverser tout de suite une crise grave entraînant du chômage. Puis la croissance reprend à un rythme inférieur à celui de l'avant-guerre. La perte des débouchés en Vieille France, la concurrence venue de l'intérieur de l'Empire, pousseront le textile à se moderniser et la mécanisation très rapide entraînera de nouveau du chômage.

L'électricité et le téléphone feront leur apparition d'abord dans les entreprises industrielles, puis au niveau des communes (éclairage public), puis chez les particuliers les plus riches. Ce n'est que très lentement que l'usage de ces inventions va se démocratiser.

Peu à peu la population, agricole en majorité, se transformera en une population salariée mais chacun conservera un lopin de terre et quelques bêtes. Ce sera le début de "l'ouvrier-paysan". La natalité baissera continuellement, en même temps que les bienfaits de l'hygiène et de la médicalisation diminueront les taux de mortalité infantile.

Les cultures vont aussi évoluer; ce sera la fin de l'épeautre, du millet, de la garance et du chanvre. La demande de Mulhouse en produits laitiers va transformer des champs en herbages. Les moutons vont disparaître mais on verra de plus en plus de chèvres, la "vache du pauvre". La coopération agricole sera mise sur pied et la C.M.D.P. de Lutterbach, qui verra le jour en 1900, va drainer des fonds au profit des agriculteurs.

La nouvelle législation, apportée par l'Empire, se superposera à l'ancienne, héritée de la France et contribuera à l'amélioration de la condition ouvrière: diminution de l'horaire de travail pour les enfants et les ouvriers, amélioration des salaires surtout pour les emplois les plus qualifiés,

mise en place d'un Code du travail et protection contre les accidents, assurance maladie, assurance vieillesse.